



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 70

Occupation temporaire du domaine public

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT,

VU le Code de la route ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande déposée par le comité des fêtes de couper de circulation à l'occasion de la fête du pain,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement et la circulation dans **la rue de la Mairie, la rue de la fontaine ainsi que sur la place Jean XXIII** afin de garantir la sécurité.

ARRETE :

Article 1^{er} :

- **La place Jean XXIII** (tout le tour de l'église),
- **La rue de la fontaine**
- **La rue de la Mairie**

Seront interdites à la circulation et au stationnement du vendredi 22 août 14h jusqu'au dimanche 24 août 12h00.

Article 2 : Les signalisations nécessaires seront mises en place par l'association organisatrice.

Article 3 : Le Maire, les Adjointes, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 24 juillet 2025

Mis en ligne le 31 juillet 2025

